

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 5 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DAE 110** Subvention (5.000 euros) à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (8e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association le carré de la Madeleine (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement, en date du 28 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association le carré de la Madeleine (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année située 8, rue de Castellane (8e) (31321 - 2017-00049) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris chapitre 65, fonction 94, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**